

Code de conduite intérimaires Express Medical

- Pendant les heures de travail, l'utilisation d'un GSM, d'un lecteur MP3 et d'autres appareils n'est pas autorisée. Les téléphones des services ne peuvent pas être utilisés à des fins personnelles.
- Pendant les heures de travail, il n'est pas autorisé de surfer sur le Web pour un usage personnel, aussi vous ne pouvez pas utiliser les médias sociaux (comme par exemple Facebook, Twitter, Instagram,...).
- Soyez aimable et respectez les patients, vos collègues et les responsables.
- Collaborez professionnellement avec les collègues et respectez les accords.
- Quand vous recevez votre contrat, renvoyez un exemplaire signé.
- Un travail accepté est contraignant, et vous êtes donc obligé de l'effectuer. Si vous n'arrivez pas à être présent (par exemple à cause d'une maladie), informez toujours à l'avance Express Medical. L'absence de notification peut être traitée comme une absence non autorisée.
- En tant qu'intérimaire, vous devez respecter l'horaire de travail convenu mentionné sur votre contrat. Si le client vous demande, lors d'une mission, d'effectuer des heures supplémentaires, vous êtes tenu d'en informer Express Medical immédiatement, afin que nous puissions faire le nécessaire pour que vous soyez en règle.
- Si vous avez convenu un horaire avec le client, vous devez communiquer vous-même à Express Medical les heures convenues, et ce au plus tard avant le début de l'horaire convenu! Ainsi, nous veillerons à ce que votre contrat soit fait à temps et que toutes les formalités se passent à temps. Bien sûr, ceci vaut également pour les modifications (en raison des cotisations de sécurité sociale). Si vous ne prévenez pas Express Medical à temps, nous ne pouvons pas faire un contrat de travail et vous ne serez donc pas payé.
- Soyez toujours à l'heure: il vaut mieux être présent 15 minutes à l'avance chez le client (pour se changer...) afin que vous puissiez commencer à l'heure.
- Le port des montres, des bracelets ou des bagues (incl. une alliance) est interdit lors des soins aux patients, directs ou indirects, le nettoyage des chambres et la préparation et la distribution de nourriture. Les ongles doivent être soignés, coupés et sans du vernis à ongles ou sans des faux ongles.

En violation de ce code de conduite, Express Medical peut décider de mettre fin à la coopération immédiatement.

Etabli à le

Nom

Signature candidat(e)

(précédée de la mention écrite à la main « lu et approuvé ». //Elle confirme avoir reçu un exemplaire de ce document)

